



A.E.E.M.A. infos

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS MALADES EN ARIÈGE

Numéro 45

Février 2012

Siège Social:

Pl. de l'Hôtel de Ville
09340 VERNIOLLE
Tel: 05 61 69 33 70
e-mail:
aeema@wanadoo.fr

Permanences:

Mardi et Jeudi
de 9 h à 12 h
Ou sur rendez-vous

Président:

Bruno ANEL

Responsables de secteur:

1 - Arize/Lèze/ Saverdun/Verdaich

Michel SUBRA
05 61 69 67 90
A.Marie QUEMARD
05 61 08 28 72
Lucette COURET
05 61 60 32 44

2 - Foix/Lavelanet/ Tarascon/Ax-les-Th.

Bruno ANEL
05 61 05 22 60
Danièle SUTRA
05 61 65 29 16

3 - Pamiers/Mirepoix

Raymond LLORENS
05 61 67 45 91
Gisèle PONS
05 61 69 28 65
Jacques ROUGÉ
05 61 01 49 95

4 - Saint-Girons

René BOUTONNIER
05 61 66 31 62
Laure RIEU
05 61 66 14 68

EDITO

Au mois d'octobre, j'ai participé au congrès de la FEMDH, qui avait lieu cette année sur les bords du lac d'Annecy. Une affirmation entendue pendant ces journées m'a interpellé : à une question sur les maladies psychologiques, un psychiatre répondit catégoriquement : « *Il n'y a pas de maladie psychologique. Il n'y a que des maladies* ». D'un point de vue strictement médical, il avait probablement raison : tout dysfonctionnement du système extrêmement complexe qu'est un corps humain est une maladie ; il a ses symptômes, ses conséquences plus ou moins graves, son diagnostic, son traitement. Mais nous autres, pauvres profanes, nous ne raisonnons pas de la même manière : nous sommes sans doute marqués par la vieille distinction entre le corps et l'âme, héritée de Platon, et par des leçons de philosophie d'un autre temps qui isolaient la psychologie du reste des sciences. Peut-être aussi notre expérience d'enseignants et la fréquentation des jeunes nous soufflent-elles à l'oreille que certaines dégradations psychiques ne trouvent pas uniquement leurs causes dans l'état des neurones.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons de plus en plus amenés à accompagner des enfants qui interrompent leur scolarité pour des motifs autres que la traditionnelle jambe cassée, la crise d'appendicite ou la maladie dite bénigne mais qui vous cloue au lit pour plusieurs jours. Comme notre situation de département plutôt rural dépourvu de grand centre de soins nous tient à l'écart de l'aide scolaire de longue durée en milieu hospitalier, ces maladies ou accidents « classiques » constituaient le principal motif d'existence et d'activité d'associations comme la nôtre.

Or il se trouve que ces interventions ponctuelles auprès d'un public limité en nombre et facilement repérable sont désormais assurées majoritairement par le service d'aide pédagogique à domicile (SAPAD), géré par l'Inspection Académique et les Pupilles de l'Enseignement Public. Des enseignants issus des établissements publics prennent en charge les enfants concernés. L'AEEMA

n'est sollicitée par le SAPAD, dans le cadre de la convention qui nous lie, que pour assurer des compléments quand la prise en charge est incomplète

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ces pages : nous devons nous réjouir de voir l'Education Nationale prendre en charge la scolarisation des enfants malades. Si l'existence d'une association comme la nôtre devenait véritablement inutile, nous ne devrions pas nous en affliger, car un de nos buts serait atteint. Mais il se trouve que nous sommes toujours sollicités, soit par le SAPAD, soit par les familles, pour intervenir auprès d'enfants et de jeunes absents de l'école pour diverses raisons.

D'une part, le SAPAD ne peut pas prendre en charge tous les enfants signalés : certains résident dans des endroits éloignés. D'autres ne peuvent être pris en charge faute d'enseignant disponible ou quand ils relèvent de l'enseignement privé ou agricole.

D'autre part, nous sommes confrontés à des situations plus ou moins nouvelles. Il y a toujours des arrêts scolaires prolongés auxquels le SAPAD ou le CNED ne peuvent faire face. Il y a le suivi à assurer auprès de jeunes qu'une longue déscolarisation a grevés d'un retard considérable dans les apprentissages. Il y a enfin ces enfants atteints des troubles psychologiques évoqués plus haut, qui les rendent allergiques à la fréquentation du milieu scolaire. La « phobie scolaire », puisqu'on la nomme ainsi, est-elle une maladie ? Elle existe probablement depuis que l'école est obligatoire, mais notre époque est plus sensible à certaines détresses.

Ces demandes sont peu nombreuses. Leur nombre est à évaluer. Mais elles exigent une action de longue durée auprès des intéressés, forcément coûteuse. Avons-nous les moyens d'y faire face ? La loi sur le handicap du 11 février 2005 ne fait-elle pas obligation à l'Etat de prendre en charge ces besoins nouveaux ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre.

Le président, Bruno ANEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEEMA DU 21 SEPTEMBRE 2011

Membres : 60 présents ou représentés .

Invités : *Présents* : M. Jean-Michel PETIOT, I.E.N. ; Mme Marie-Françoise DELORT, médecin scolaire ; M. Mathieu DESARNAUD, P.E.P. ; M. CARAT, directeur de la CPAM.

Excusés : Mme Nathalie COSTANTINI, inspectrice d'Académie ; Mme Sylvaine MASSAT, SAPAD (Service d'Aide Pédagogique à Domicile).

Le président souhaite la bienvenue aux présents et demande d'avoir une pensée émue pour deux de nos enseignantes qui nous ont quittés :

Suzette Bertrand, de Saverdun ;
Nicole Pailhaugue, de Niaux.

Avant de laisser place aux différents rapports, il salue la présence des personnes invitées qui nous font l'honneur d'assister à notre assemblée. Il présente plus précisément monsieur Jean-Michel Petiot, inspecteur de l'éducation nationale en Ariège et qui est à la tribune pour nous parler du système éducatif actuel et de la façon dont il a évolué (Cf. p.6 et 7).

Ce dernier répondra ensuite à nos questions et nous quittera rapidement.

RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITÉ

Les rapports moral et d'activité, présentés par le président, Bruno ANEL, portent sur l'année 2010-11.

31 élèves ont été inscrits, 28 suivis, en 515 heures de cours assurés par 22 enseignants. C'est une hausse par rapport à l'an dernier : 485 h par 21 enseignants.

Cela représente 5 556 km de déplacements enseignants (hors déplacements administratifs).

Peu d'élèves du primaire dont le suivi est souvent assuré par le maître et/ou la famille ; les camarades de classe habitant le même secteur facilitent les correspondances.

4 élèves ont été pris en charge en commun avec le SAPAD, celui-ci ayant assumé seul la charge de 18 élèves.

La nature des interruptions scolaires a évolué. Accidents et opérations : 3 (alors que c'était la base de nos interventions) ; les maladies ont été plus nombreuses : 8 ; Maternités : 4 lycéennes ont été

2

ques (autisme, phobies scolaires ...) :16. L'association est parfois désarmée face aux cas psychiques ainsi que face aux interventions sur l'année entière.

Mme Delort signale la difficulté d'appréciation des demandes des familles pour le CNED. Il est important de toujours accompagner l'élève vers un retour à la scolarité en établissement.

A la rentrée 2010, a été nommé un chargé de mission de l'absentéisme.

Les relations avec le SAPAD se heurtent toujours à quelques difficultés portant sur la répartition des activités et sur le financement. Une réunion de pilotage, tant réclamée, s'est tenue en juin 2011.

Il faut reconnaître que l'AEEMA touche un public plus large de par la répartition géographique des adhérents et leur plus grande disponibilité. De plus, elle intervient auprès des élèves du privé et de l'enseignement agricole.

Mathieu Desarnaud remarque que les interventions SAPAD/AEEMA sont complémentaires et précise que le SAPAD ne peut pas intervenir si la scolarisation est partielle (ce qui est courant à l'AEEMA). Il note une hausse des maladies graves qui grèvent lourdement le budget.

Mme Delort rappelle que la loi de février 2005 a permis à des élèves en IME d'être scolarisés en établissement ordinaire, ce qui alourdit la charge de nos interventions.

Une convention a été signée avec le CHAC (Rozès) - comme avec la clinique de Verdaich depuis de nombreuses années - puisqu'un groupe d'adultes y est en ce moment pris en charge par l'AEEMA (Cf. p. 7)

PROJETS DE FORMATION

Jacque PAGLIARINO, vice-présidente, rappelle qu'au dernier sondage, les adhérents ont exprimé le souhait de formation en culture personnelle, comme par exemple « la mémoire », sujet présenté récemment par Mme Nicole Delvolvé.

Autre sujet souhaité : « comment travailler avec l'élève la maîtrise de la langue ? ».

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté par le trésorier, Robert FABRE.

Commentaires de Robert sur le compte de résultat :

- La commune de Verniolle est particulièrement généreuse puisque qu'elle fournit gracieusement à l'association les locaux (2 bureaux en propre et la jouissance occasionnelle d'une grande salle de réunion), le chauffage et l'électricité. Ce que l'on peut estimer à 450 euros par mois.
- Les prestations en nature correspondent à la va-

leur du temps de travail des enseignants bénévoles : 1 023 h à 25 euros de l'heure

- Les remboursements d'assurance sont désormais réduits à néant, les compagnies et mutuelles durcissant leurs modes de prestations, y compris la MAE. La ligne budgétaire ouverte reste vide, car les remboursements sont bien du domaine du passé.

ÉLECTION DU CA

Le CA est reconduit à l'unanimité.

LE BUREAU

Présidente d'honneur, déléguée AEEMA :

Renée ROUAN

Président :

Bruno ANEL

Vice-présidente :

Jacque PAGLIARINO FREYCHE

Trésorier :

Robert FABRE

Trésorière adjointe :

Danielle FORESTELLO

Secrétaires :

Hélène REGALON, Anne-Marie QUEMARD

Accueil à la permanence du jeudi :

Raymond LLORENS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS !

Saverdun/Arize/Lèze :

Erica MOISSON

Foix/Lavelanet/Tarascon/Ax-les-Thermes :

Françoise SORDELET, Jacqueline SUBRA

Claudine ZAPLANA, Simone GIRONCE

Pamiers/Mirepoix :

Monique GIRONCE, Anne LAROQUE

Saint-Girons

Michèle PIQUEMAL

Françoise SMETS quitte le Bureau de l'AEEMA

Devenant en majeure partie toulousaine, Françoise abandonne sa mission de permanence du jeudi au siège de l'association, qu'elle assurait avec fidélité et compétence. Désormais, Raymond LLORENS seul répondra à vos appels du jeudi.

Cependant, nous comptons bien la revoir de temps en temps puisqu'elle reste adhérente et que peut-être la nostalgie de la montagne ariégeoise se fera sentir dans l'effervescence de la ville !



Sur la photo : Françoise entourée de quelques membres du bureau pour un petit pot « d'au revoir ».

Actualisation des tarifs de remboursement des frais de déplacements

Les tarifs kilométriques pour le calcul des frais de déplacements n'ont pas été modifiés depuis environ cinq ans. Ils avaient été fixés à 0,294 euros pour les dons (déductibles des revenus) et à 0,35 euros pour les remboursements.

Depuis, le prix des carburants ayant très fortement augmenté, l'administration fiscale a procédé à plusieurs révisions des tarifs.

Le CA a donc décidé de majorer ses tarifs : 0,304 euros pour les dons - ce qui correspond au dernier tarif fiscal officiel - et 0,50 euros pour les remboursements. Avec effet au 1er septembre 2011.

Robert FABRE, trésorier

LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS MALADES OU HANDICAPÉS : HISTORIQUE

A - Regard sur les associations :

Les premières sont créées en 1930 sur les sites hospitaliers de Paris et Lyon, elles ont ensuite essaimé vers de nombreux départements et développé le soutien pédagogique à domicile. Dès 1992, la **fédération pour l'enseignement des enfants malades (FEMDH)** regroupe environ 35 associations ; elle obtient l'agrément du ministère de l'Éducation Nationale en 1996 (B.O du 29-03) et compte actuellement 65 associations et antennes; l'AEEMA, créée en 1994, est affiliée à la FEMDH et a reçu pour elle-même l'agrément du ministère de l'Éducation Nationale.

B - Les textes officiels

1- La loi d'orientation de juin 1975 en faveur des enfants et adolescents handicapés affirme le droit à bénéficier d'une scolarité en milieu scolaire ordinaire chaque fois que leur état de santé le permet.

2- La loi d'orientation de juillet 1989 prévoit que « l'école remplisse au mieux sa mission d'accueil et d'éducation des élèves en difficulté et, en particulier, des enfants et adolescents **atteints de troubles de la santé** ».

3- La loi d'orientation de novembre 1991, puis 95, a permis de « développer les actions d'intégration individuelle et collective dans le premier et le second degré.

4- La circulaire de juillet 1993 prévoit la mise en place du projet d'accueil individualisé (**PAI**) avec tous les aménagements nécessaires à la scolarisation des enfants concernés.

5- Circulaire de juillet 1998 (Ségolène Royal) : « L'analyse des expériences déjà menées permet de définir les conditions indispensables à la réussite du fonctionnement d'un **réseau d'assistance pédagogique à domicile**, au premier rang desquelles figurent la mise en place d'une organisation départementale efficace et l'action coordonnée de plusieurs partenaires.

Ce dispositif ne saurait évidemment interdire l'intervention des personnes privées bénévoles ou non, faite à la demande et sous la responsabilité des familles.

Un comité de pilotage, présidé par l'Inspecteur d'Académie réunit l'ensemble des partenaires concernés par le suivi scolaire des élèves bénéficiant d'une assistance pédagogique à domicile, sa composition doit être souple et s'adapter au contexte local ».

6- **Circulaire de novembre 1999 :**

Mise en place des groupes départementaux de coordina-

tion « **handiscol'** ». Le dispositif handiscol' est un vaste système départemental qui englobe toutes les structures d'éducation spéciale ou spécialisée concernant les jeunes et adolescents présentant des troubles du comportement ou de la santé.

C - La réalité sur « le terrain »

1- **Les associations départementales des PEP** (pupilles de l'école publique), dont le secrétaire est un instituteur détaché par l'I.A, proposent dès 1998 l'organisation et la gestion du **comité de pilotage pour l'assistance pédagogique à domicile**.

Le stage des PEP de Mont de Marsan en 2001 fait apparaître un bilan intéressant.

70 associations pep sont présentes dans les comités de pilotage. C'est le début des **SAPAD** (service d'aide pédagogique à domicile), avec des modalités différentes selon les départements. Dans la plupart des cas le poste de coordinateur du comité de pilotage est assuré par le secrétaire de la CDES (commission de l'éducation spéciale), lequel est en lien avec la médecine scolaire.

Les financeurs des Adpep déclarés sont : l'éducation nationale, les collectivités régionales et territoriales, les associations pep, les assurances - en réalité la MAE en exclusivité ; potentiellement le conseil général, la ddass, la cpam. Les enseignants étant rémunérés certaines « pep » sont endettées.

Tout autre dispositif est qualifié de « concurrent », en particulier les compagnies d'assurances (autres que la Mae), lesquelles créent leur propre réseau d'intervenants (système marchand).

Les associations de bénévoles, elles, bénéficient de la part des pep d'une « autre » considération - du moins en parole...

2- EN ARIÈGE, les finances ne permettent pas de rémunérer des enseignants, c'est donc l'AEEMA qui est sollicitée au sein du comité de pilotage, dès 1998. Au cours de ces premières années, le poste de coordinateur était tenu par J.M. Laffont, en lien permanent avec le Dr Quincy.

3- Avril 2001

L'Inspecteur d'Académie, M.Viala, propose d'offrir aux enfants malades les techniques de la visioconférence afin de les soustraire à leur isolement. De nombreux partenaires ont participé à l'effort financier que représentait l'achat d'ordinateurs ; l'association des pep (secrétaire M. Luño) avait pour mission de gérer le pack informatique et de payer les forfaits internet.

Parallèlement une formation à l'informatique était proposée aux bénévoles, gratuitement.

Beaucoup d'élèves ont tiré bénéfice de ces outils, par-

fois en accompagnement du CNED et de cours de la MAIF. Cependant, au fil du temps, il s'est avéré que le coût des heures internet ne pouvait plus être supporté par les pep (certains élèves ont abusé des forfaits). Par ailleurs, de plus en plus de familles se dotaient d'ordinateurs.

4 - Le dispositif handiscol' :

En novembre 2000, une première réunion de sensibilisation eut lieu avec le Dr Quincy, au cours de laquelle il apparaît que les associations de bénévoles sont « marginalisées ». A tel point que l'AEEMA doit formuler une demande d'adhésion au dispositif (lettre de mai 2003), laquelle demande a été agréée par l'IA et par le Préfet, celui-ci étant président du dispositif.

En dépit de cet agrément, notre association ne figure pas au sein de ce système ; cependant nous sommes « invités » aux réunions. Michel Subra y a représenté l'AEEMA dès 2003.

5 - La création du SAPAD Ariège.

Elle coïncide avec le départ de Michel Subra qui fut le président de l'association de 2004 à 2009.

Jacqueline Pagliarino, en tant que vice-présidente de l'AEEMA depuis 2004, a secondé Michel Subra dans toutes les étapes de l'évolution de l'association et de la mise en place du partenariat avec le sapad.

Bruno Anel, président de l'AEEMA, depuis 2009 a pris le relais d'une coordination délicate.

Autant il faut se réjouir d'une évolution spectaculaire de la prise en considération de tous ces jeunes dans « le mal-être », autant on peut s'interroger sur l'avenir de toutes les structures d'un si vaste dispositif qui manque cruellement de moyens.

L'AEEMA continue ce pourquoi elle a été créée, avec des bénévoles confiants. Sans doute faudra-t'il se rapprocher du besoin des familles et retrouver le mode de contact originel.

Renée Rouan

Renée, fondatrice de l'AEEMA, a présidé l'association les dix premières années. Elle fait toujours partie du Bureau, lui apportant son expérience et son aide précieuses.

Nombre d'élèves pris en charge en Ariège ces cinq dernières années

2006-07 : 37 élèves (+ 35 à l'établissement des Tilleuls)

2007-08 : 47 élèves

2008-09 : année d'entrée en fonction du SAPAD en Ariège

9 par l'AEEMA, 20 par le SAPAD (0 en partenariat). Au total : 29 élèves

2009-10 : 26 par l'AEEMA, 24 par le SAPAD dont 6 en partenariat. Au total : 44 élèves

2010-11 : 31 par l'AEEMA, 18 par le SAPAD dont 4 en partenariat. Au total : 45 élèves

Commentaire : Au fil des ans, le nombre d'élèves en rupture de scolarité pris en charge en Ariège reste du même ordre. On peut cependant remarquer que lorsque la première année où le SAPAD est intervenu, l'AEEMA a connu une chute spectaculaire - qui nous a beaucoup inquiétés. Depuis, le travail de relation sans relâche auprès du SAPAD semble porter ses fruits, l'organisme nous faisant part désormais des cas qu'il ne peut pas traiter pour diverses raisons décrites dans ce bulletin.

BILAN DES INSCRIPTIONS

fin janvier 2012

Arize/Lèze/Saverdun :

3 élèves dont 1 en partenariat avec le SAPAD-31

Foix/Lavelanet/Tarascon/Ax-les-Th. :

2 élèves

Pamiers/Mirepoix :

1 élève

Saint-Girons : 6 élèves

Au total, depuis la rentrée, l'AEEMA a inscrit 12 élèves. Le SAPAD-09 a suivi seul 13 élèves.

Remarquable succès à l'AEEMA!

Tout au long de l'année scolaire passée, Soline a préparé le bac S, portée « à bout de bras » au sein de l'AEEMA par Danièle SUTRA.

La jeune fille n'ayant pu psychologiquement assurer la totalité des épreuves en juin, Danièle lui a fait travailler les SVT pendant les vacances, de la mi-juillet à la mi-septembre, date où elle a passé la session de remplacement. Et obtenu le bac, grâce entre autre à une bonne note dans cette matière.

Toute heureuse de son succès, Soline suit cette année des études de droit à Toulouse.

Bravo Soline et merci Danièle !

LES CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF

PRÉSENTÉS PAR M. JEAN-MICHEL PETIOT
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ARIÈGE

Monsieur Petiot commence par présenter les secteurs des circonscriptions ariégeoises avec les diverses attributions par rapport aux enseignements spécialisés.

Il part ensuite de l'année 2008 pour un petit historique des différentes réformes.

Changements majeurs en 2008 (ministre Xavier DARCOS) : en primaire, suppression de l'école du samedi matin. L'enseignement s'étale sur une semaine de 24 h + 2h d'aide personnalisée + 1h de réunions ou animations pédagogiques.

Nouveaux programmes en 2007, puis en 2008 pour une mise en œuvre en 2009...

Puis fut mis en place un nouveau système d'évaluations :

- avant : fin CE1 et début 6^{ème}, évaluation sommative des élèves (point sur les acquis)

- nouveau : évaluation en janvier en CM2, en mai en CE1, dans le but de remédier aux carences avant la fin de l'année. Cela a provoqué des blocages chez les enseignants, notamment en Ariège. Les enseignants repoussèrent l'évaluation des CM2 en fin d'année (validée/non validée).

Ecole du socle commun de connaissance et de compétence

Un socle commun des programmes comporte **trois paliers** :

- fin CE1
- fin CM2
- fin collège

La volonté exprimée est de rentrer dans un cadre européen. L'éducation repose sur **7 piliers** :

- maîtrise de la langue dans toutes les connaissances fondamentales et capacités diverses
- langues étrangères

- maths et sciences
- TUIC (technologies nouvelles de l'informatique et de la communication)
- art visuel, histoire de l'art
- connaissance sociales, citoyenneté, morale
- l'élève dans sa relation aux autres

Au 2^e palier, l'évaluation « acquis », « en cours d'acquisition », « non acquis » devient binaire : « validé », « non validé ».

En 2011, apparaît la nécessité de poursuivre la cohérence du socle du 1^{er} degré au 2nd degré.

En fin de CM2, les élèves reconnus en très grande difficulté sont orientés en sections spécialisées (SEGPA, EREA...); ceux pour lesquels certaines acquisitions ne sont pas validées sont envoyés en 6^{ème} « avec rattrapage ».

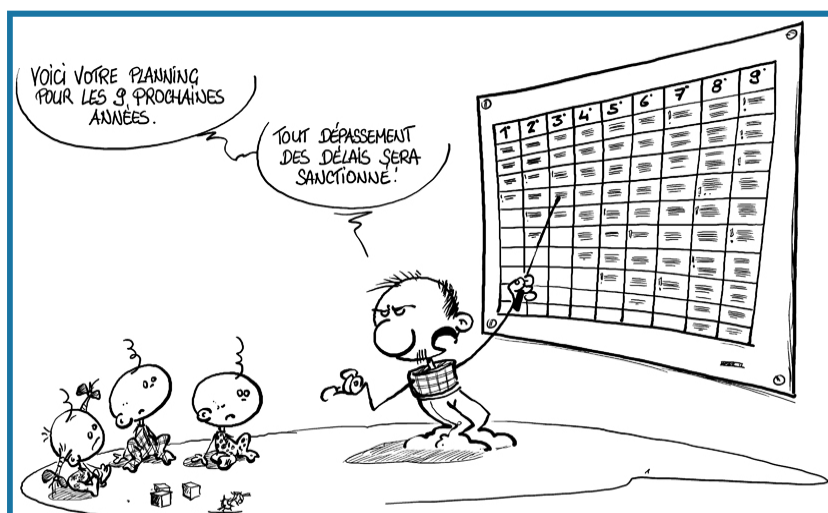
Il se pourrait que des enseignants du 1^{er} d^o interviennent occasionnellement dans le 2nd d^o et vice-versa.

Projet de rythmes scolaires

Des académiciens, des médecins... tenant compte du rythme de l'enfant notamment, ont présenté un rapport en juillet, préconisant dix mesures, portant sur la journée, la semaine et l'année.

En résumé :

- Limite du nombre de cours dans la journée : 5h en primaire, 6^{ème} et 5^{ème}; 6h en 4^{ème} et 3^{ème}. Pour tous, 1 à 2h d'accompagnement éducatif, la journée scolaire devant compter 7h au plus, 8h30 pour les demi-pensionnaires. La pause méridienne doit durer 1h30 au minimum.
- La semaine est constituée de 9 demi-journées (le mercredi ou le samedi pouvant constituer la 9^{ème}). La durée hebdomadaire de l'enseignement en primaire, 6^{ème} ►►



UNE EXPÉRIENCE TRÈS INTÉRESSANTE AU SEIN DE L'AEEMA

A la demande du service psychiatrique du CHAC (Centre Hospitalier Ariège Couserans) à Saint-Girons, je suis intervenu l'an dernier auprès de quatre jeunes adultes internés dans cet établissement.

L'objectif n'était pas une poursuite d'études, mais une reprise après de longues années d'hospitalisation, à la demande des services hospitaliers et avec leur accord et ceci dans le cadre des soins en vue d'une prochaine sortie de l'hôpital (intégration d'un foyer de vie).

Mes interventions se sont déroulées en présence d'un soignant. Les deux premières séances furent consacrées à la découverte de leurs capacités et niveau lors d'exercices proposés par les soignants. Leur niveau pouvait être estimé à fin de primaire (CM1, CM2). J'ai dû construire des supports adaptés à leurs difficultés et les personnaliser (supports en grande partie tirés des ressources trouvées sur Internet). Nous avons travaillé en maths sur le prix des objets avec pour objectif de les préparer à aller faire des courses à l'extérieur, et en français sur l'écriture des lettres, les familles de mots, les notions de temporalité (semaine, jour, mois etc.).

Les séances étaient collectives, les exercices étaient individuels, vu la grande hétérogénéité de niveau et d'aptitudes. Leur capacité de travail était réduite (environ 40 minutes), mais leur motivation très grande.

L'expérience s'est achevée avec les vacances scolaires, deux des pensionnaires ayant quitté l'hôpital.

J'ai retiré de cette expérience beaucoup de plaisir, j'ai eu l'impression de leur être vraiment utile et de leur apporter un peu de connaissances et surtout de leur permettre de reprendre confiance en eux, d'être mieux armés pour affronter le monde extérieur.

Le travail à fournir pour l'enseignant est différent, intense mais très enrichissant.

Beaucoup de jeunes adultes souffrant d'atteintes psy, vivent en milieu ordinaire avec un accompagnement par des associations et pourraient bénéficier de ce type d'interventions. C'est peut-être une piste à creuser s'il y a des volontaires.

Michel SUBRA

Jacques BERTHOUMIEUX est également intervenu avec succès au CHAC auprès d'une de ces personnes, Sabine, qui a été enchantée de son aide.

Bilan de l'intervention, vu du CHAC

Il est très positif, d'après Mme AURIAC, psychiatre au CHAC. Deux des élèves suivis sont orientés vers un foyer occupationnel, deux autres sont partis en stage dans un C.A.T.

Mme Auriac nous demandera de revenir dès que nécessaire. Elle a fait connaître l'AEEMA à l'antenne CMPP de Pamiers qui suit également des adultes en psychiatrie.

►► et 5^{ème} serait limitée à 23 h.

Remarque : Il est expressément demandé aux professeurs du 2nd degré de s'entendre pour répartir les devoirs.

- L'année scolaire serait amenée à 38 semaines réparties en 5 périodes de 7 à 8 semaines, entrecoupées de vacances de 2 semaines. 3 zones seraient maintenues et les vacances d'été réduites à 6 semaines avec une plage commune du 13 juillet au 15 août.

Nous irions ainsi vers une harmonisation européenne.

Ce ne sont que des préconisations... Les gouvernants en tiendront-ils compte ?

ASSURANCE

En cas d'accident lors de vos déplacements pour l'AEEMA appelez la MAIF au 05 61 05 07 60
N° sociétaire AEEMA : 21538965

► Prévenir le secrétariat de l'association

Jean-Michel PETIOT, I.E.N.

FAITES CONNAÎTRE L'AEEMA !

Bien que tous les chefs d'établissement sont censés connaître le SAPAD, chaque année des jeunes non scolarisés pour cause de maladie ou accident ne sont pas signalés et restent des semaines, voire des mois, sans enseignement ou aidés trop tardivement.

Afin d'y remédier au mieux, l'AEEMA se fait connaître régulièrement auprès du public, par voie de presse et par affichage. Et pour être présente au plus près des familles et pouvoir faire face à toutes les demandes, l'association a toujours besoin de recruter de nouveaux enseignants bénévoles.

Dans ce but, vous trouverez auprès de votre responsable de secteur ou au siège à Verniolle des **AFFICHES** (rénovées) et des **PAPILLONS** à déposer dans les salles d'attente, les mairies et autres lieux publics.

Au besoin, vous pouvez demander au secrétariat de vous faire parvenir ces documents, ainsi que des triptyques (actualisés), par courrier postal. Et, dans un avenir proche, le secrétariat devrait être en mesure de vous en envoyer les maquettes par internet, en format « open office ».

D'autre part, le CA a décidé de renouveler les visites des établissements scolaires, en présentant un dossier complet sur l'association.



A.E.E.M.A.

PARENTS !

Si votre enfant est en interruption scolaire pour cause de maladie ou accident


Contactez
L'Association pour l'Enseignement aux Enfants Malades en Ariège

Cours gratuits à domicile

Tel : 05 61 69 33 70

Format des
PAPILLONS
1/4 de A4

Format des
AFFICHES
A4



A.E.E.M.A.

L'Association pour l'Enseignement Aux Enfants Malades en Ariège

Recherche
ENSEIGNANTS BÉNÉVOLES
(frais de déplacements remboursés)

Pour enseigner à domicile à des
ENFANTS
MALADES ou ACCIDENTÉS
Tous niveaux
Quelques heures par mois

Tel : 05 61 69 33 70



**APPRENDRE
MALGRÉ LA MALADIE**

*Si votre enfant malade ou accidenté
n'est plus scolarisé
Contactez l'A.E.E.M.A.*

Tél. : 05 61 69 33 70



**Association pour l'Enseignement
aux Enfants Malades en Ariège**
*Agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale
Cours gratuits / Enseignants qualifiés*



**APPRENDRE
MALGRÉ LA MALADIE**

*Si votre enfant malade ou accidenté
n'est plus scolarisé
Contactez l'A.E.E.M.A.*

Tél. : 05 61 69 33 70



**Association pour l'Enseignement
aux Enfants Malades en Ariège**
*Agréée par
le Ministère de l'Éducation Nationale
Cours gratuits / Enseignants qualifiés*

L'AEEMA recherche
ENSEIGNANTS
BÉNÉVOLES
(Frais de déplacement
remboursés)
Pour enseigner
à domicile
Quelques heures par mois